

# Délibération

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 07 octobre 2025

Délibération n° 117-2025

Point 05.03

### **Point 05.03 de l'ordre du jour**

#### **Désignation de représentants de la CFVU à la Commission ad hoc « Expérimenter, transformer et amplifier la pédagogie (ETAP) »**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

L'Université souhaite apporter aux équipes pédagogiques les moyens nécessaires à la concrétisation de leurs projets pédagogiques, en cohérence avec la stratégie de la composante et la politique de l'établissement. Dans la continuité de la dynamique initiée avec le portail Formation et à la suite d'une réflexion collective sur l'évolution des appels à projets en formation— notamment la refonte des anciens appels à manifestation d'intérêt IdEx Structuration et Transformation ou l'élargissement du projet SFRI - STRAT'US à l'ensemble de l'établissement – a été élaboré un dispositif commun : « Expérimenter, transformer et amplifier la pédagogie » (ETAP).

La commission ad hoc examine l'ensemble des demandes de financement relevant du dispositif « Expérimenter, transformer et amplifier la pédagogie » (ETAP) et propose une sélection à partir des expertises recueillies.

3 à 4 sessions annuelles plénières sont envisagées. En amont de la tenue de ces commissions, des auditions seront organisées pour les demandes de financement supérieures à 10k€. 3 à 4 membres de la commission seront appelés à siéger au sein de comités en tant que de besoin, à l'initiative de la Vice-présidence Formation. Selon la typologie des projets, l'expertise des services sera sollicitée.

Un membre de l'équipe de la Vice-présidence Formation est rapporteur de ces comités, la commission étant présidée par un membre de l'équipe de la Vice-présidence Formation (rotation).

Constituée de 11 membres :

- 3 représentants de la Vice-Présidence Formation (rapporteur);
- le DGSA ;
- 7 représentants de la CFVU

Membre(s) invité(s) pour leur expertise selon la nature du projet.

La CFVU est ainsi invitée à désigner :

- **Deux représentants du collège A**
- **Deux représentant du collège B**
- **Un représentant du collège BIATPSS**
- **Deux représentants parmi les élus du collège étudiant** (possibilité de proposer un suppléant parmi les élus du collège étudiant)

### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte la désignation de Fabrice FAVRET et Bruno TRESCHER pour représenter le collège A de la CFVU à la commission ad-hoc ETAP

## Résultat du vote

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 40 |
| Nombre de votants             | 34 |
| Nombre de voix pour           | 33 |
| Nombre de voix contre         | 0  |
| Nombre d'abstentions          | 0  |
| Ne prend pas part au vote     | 1  |

Les représentants du collège étudiant seront désignés lors d'une CFVU en ligne. La procédure a été approuvée par les membres de la CFVU.

## Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 08 octobre 2025



Le Directeur général des services adjoint  
de l'Université de Strasbourg

Bernard LICKEL